

17.55X.773

**JACQUES COEUR**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Capital social : 150 000 €**  
**180 Rue de la Giniesse**  
**34500 BEZIERS**

**RCS : BEZIERS B 392 322 343**

**\*\*\*\*\***

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE**

**(Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2009)**

**SAS HARDTMEYER-HUC**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Immeuble Espace 2B**  
**6 mail Philippe Lamour**  
**34760 BOUJAN SUR LIBRON**

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

A l'Associé Unique,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société JACQUES CŒUR, nous avons procédé, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, aux vérifications permettant d'établir le certificat prévu à l'article L 225-146 alinéa 2 du Code de Commerce.

La doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences conduisant à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel la société HOLDING LPA manifeste sa volonté à l'augmentation de capital par élévation de la valeur nominale des actions de la société JACQUES CŒUR décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2009 ;
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de la société HOLDING LPA de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'elle possède sur la société ;
- l'arrêté de compte établi le 17 décembre 2009 par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 21 décembre 2009, duquel il ressort que la société HOLDING LPA possède sur la société JACQUES CŒUR une créance de 10 705 382,50 € ;
- le caractère liquide et exigible de la créance ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat en deux exemplaires qui tient lieu de certificat de dépositaire.

**Fait à BOUJAN SUR LIBRON,  
Le 28 Décembre 2009**

**Pour la SOCIETE DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES HARDTMEYER-HUC  
Commissaire aux comptes**

---

**Jean-Louis HUC  
Commissaire aux comptes**

**JACQUES COEUR**  
**Société Par Actions Simplifiée**  
**au capital de 150 000 euros**  
**Siège social :**  
**RCS**

**ARRETE DE CREANCES EN VUE DE LA  
SOUSCRIPTION PAR COMPENSATION**

\*\*\*\*\*

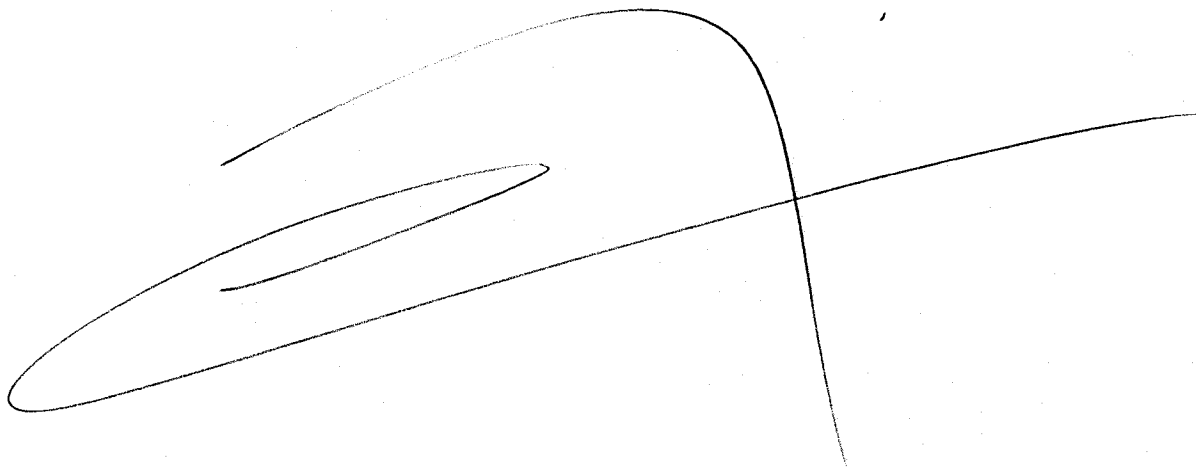
Le Président rappelle la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour ayant décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1 850 000 euros voie d'élévation du nominal des actions d'un montant de 185 € pour le porter de 15 € à 200 €, à libérer par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Le Président précise qu'il ressort des comptes de la société que la créance détenue par la société HOLDING LPA sur la société s'élève 10 705 382,50 €.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article R 225-134 du Code de commerce, le Président arrête le montant des créances sur la société visées ci-dessus et pouvant être utilisées pour la libération par compensation des souscriptions.

Cet arrêté de compte sera adressé, après signature, au Commissaire aux comptes de la société en vue de sa certification par celui-ci.

Fait à Béziers, le 28 décembre 2009

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.